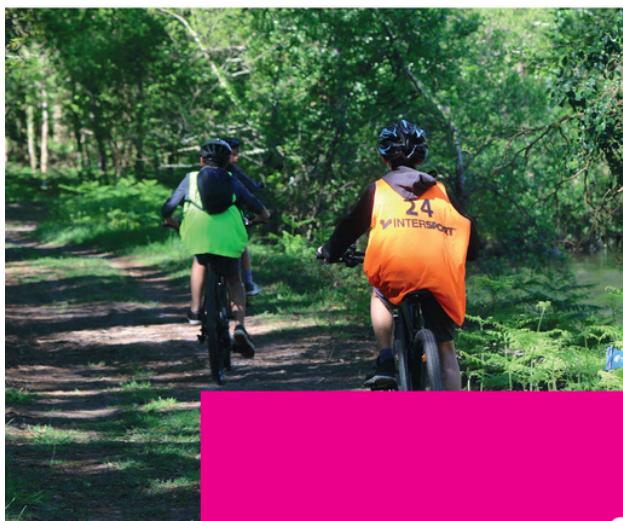


DOSSIER DE PRÉSENTATION

RAID ADOS 2025

Un évènement co-organisé par MACS
et le service des sports de Soustons

Avec la participation des espaces jeunes de MACS



jeudi **24 avril**
& vendredi **25 avril**
Soustons

VTT, CANOË, COURSE À PIED, COURSE D'ORIENTATION
DE 12 À 15 ANS



MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte-Sud



manuelle.etcheverry@cc-macs.org



LE RAID : CONCEPT ET PRÉSENTATION

A travers la pratique d'activités de pleine nature, la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud propose aux jeunes de découvrir le patrimoine du territoire.

Ce séjour court est déclaré auprès des Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports.

PROJET PEDAGOGIQUE

Participer à cet évènement donne l'occasion à chaque jeune de s'approprier le milieu environnemental dans lequel il vit et d'apprendre à le respecter. Chacun pourra découvrir ces richesses dans un esprit de civisme et d'échange. Cette manifestation permet aux jeunes de se confronter à leurs propres limites et de se dépasser.

REGLEMENT

ARTICLE 1- ORGANISATION GENERALE

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et le service des sports de Soustons organisent la onzième édition du « Raid Aventure Ados », du jeudi 24 au vendredi 25 avril 2025.

Les épreuves se dérouleront sur la commune de Soustons et ses alentours.

Participants :

jeunes de 12 à 15 ans (Années 2013/2012/2011/2010) résidant sur la Communauté de communes. Inscrits par équipe de 5 (masculin, féminin ou mixte) : 4 jeunes et 1 adulte.

Si un jeune ne peut constituer une équipe, il est invité à se faire connaître auprès du service Jeunesse de Macs qui tentera de le mettre en relation avec d'autres participants.

Rôle de l'adulte : chaque équipe devra être composée d'un adulte (majeur) et son nom sera mentionné sur la fiche d'inscription. L'équipe de 4 jeunes sera sous la responsabilité de cet adulte. Il participera à l'ensemble des épreuves.

Les organisateurs souhaitent insister sur son rôle, il est vraiment là pour accompagner et encourager les adolescents durant les épreuves. Il doit les aider dans la gestion de l'effort, leur proposer des pauses et des ravitaillements quand il l'estime nécessaire. Il doit avoir un comportement exemplaire, être garant de l'esprit d'équipe et de solidarité.

Une réunion de présentation pour les adultes aura lieu le lundi 2 avril à 18h30 à l'espace jeunes de Soustons (route du lac).

ARTICLE 2 - ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE :

Conformément à l'article L-321-1 du code du Sport (partie législative), l'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses collaborateurs, des bénévoles, des participants, des assistants. Les organisateurs recommandent aux participants de souscrire une police d'assurance individuelle accident pour la nature et la durée du séjour.

ARTICLE 3 - LA SÉCURITÉ ET L'ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité du raid sera assurée par des professionnels type pompiers, médecins etc.

ARTICLE 4 - LES INSCRIPTIONS

Pour être inscrit définitivement, le dossier de l'équipe doit être complet et retourné dans un espace jeunes dans la limite des places disponibles.

Le dossier comprend :

- Une fiche d'inscription pour l'équipe (joindre le certificat médical de l'adulte)
- Une fiche d'inscription individuelle avec certificat médical (ou questionnaire) pour chaque jeune
- Une fiche sanitaire (uniquement pour les jeunes)
- L'attestation d'assurance extra-scolaire (uniquement pour les jeunes)
- Le test du savoir nager (uniquement pour les jeunes)
- Le document de droit à l'image de MACS
- Une participation financière, voir article ci-après

ARTICLE 5- LA PARTICIPATION FINANCIERE :

Afin de faciliter l'accès à tous, le règlement se fera en fonction de votre quotient familial.
Il s'applique à chaque participant (l'adulte et les 4 ados).

5€ QF < 409 €

10€ QF entre 409€ et 794€

15€ QF entre 794€ et 905€

25€ QF > 905€



C'est quoi le quotient familial ?

Le quotient familial est un outil de mesure de vos ressources mensuelles.

Quel est le montant de votre quotient familial?

La formule de calcul est donc la suivante : Quotient familial = Revenu net imposable / nombre de parts fiscales.

Pour tout QF inférieur à 905 €, merci de fournir un justificatif (ex : carte d'identité vacances).

Sans justificatif, le tarif de 25€ sera appliqué.

→ Ce montant devra être réglé uniquement par chèque (à l'ordre du Trésor Public).

ARTICLE 6 – LE MATERIEL

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel personnel.

pour chaque participant	par équipe	par MACS
<ul style="list-style-type: none">• un sac de couchage, bonnet• 3 tenues sportives• le pique-nique du jeudi soir• des barres de céréales• une bouteille d'eau• une lampe frontale <p>OBLIGATOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none">• un sac à dos• un stylo• un kit réparation VTT• un téléphone portable	<ul style="list-style-type: none">• VTT• matériel• ravitaillement• petit déjeuner, repas de vendredi midi

ARTICLE 7 – LES ACTIVITÉS SPORTIVES

L'enchaînement des épreuves peut constituer un effort physique de 5h par journée.

L'encadrement des activités sportives se fera en conformité avec la réglementation en vigueur.

Points de contrôle (P.C) : les équipes doivent obligatoirement passer par les différents points de contrôle spécifiés par l'organisation, sous peine de pénalités.

L'organisation se réserve le droit de modifier en partie toutes sections (nature, durée, contenu) en fonction des conditions météorologiques et organisationnelles.

En cas d'incident, d'abandon, de faits imprévus, les équipes sont tenues de prévenir rapidement l'organisation.

Sections itinérantes : ces sections empruntent des sentiers en milieu naturel, les équipes et chaque participant s'engagent à respecter l'environnement et les consignes données par l'encadrement.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE VTT

- Port du casque obligatoire (fourni par l'organisation)
- Respect des balisages et des consignes de sécurité données par les commissaires de courses
 - Ne pas refuser un dépassement
 - Respect du code de la route
- En aucun cas, deux participants peuvent se retrouver simultanément sur le même vélo.



ARTICLE 8 – HÉBERGEMENT/RESTAURATION

Les concurrents seront hébergés en bivouac du jeudi 24 au vendredi 25 avril dans l'enceinte du centre sportif de l'isle verte à Soustons sous tente en dur.

Merci de prévoir des vêtements chauds, les températures sont basses.

L'organisation prend en charge le petit-déjeuner du vendredi matin et le repas de vendredi midi. Le pique-nique du jeudi soir reste à la charge des participants.

ARTICLE 9 – ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement naturel et patrimonial : rester sur les chemins balisés, ne pas jeter de papiers dans la nature, respecter les sites culturels, ...

PLANNING

JEUDI 24 AVRIL

18h30 : accueil des équipes, inscriptions, remise des dossards...

19h00 : pique nique

19h45 : briefing

20h : départ des épreuves

22h30 : douches, repos

Les moments de coucher et de sommeil sont sous la responsabilité de l'adulte



VENDREDI 25 AVRIL

8h : petit-déjeuner/ rangement

9h45 : briefing

10h/16h : épreuves

16h30 : remise des récompenses/film du raid

PIQUE NIQUE DU SPORTIF

Il faut cocher :

des légumes salade, tomates, radis, carottes, concombre ...

des protéines viande, poisson, œuf ...

des féculents céréales en salade (pâtes, riz, blé, boulgour, quinoa, orge, semoule), pommes de terre en salade, légumineuses en salade (lentilles, pois chiches, haricots...), pain ...

des produits laitiers fromage, yaourt ...

des fruits crus, cuits, en compote, ...

